



## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### **ECOLE**

Une matinée portes ouvertes aura lieu le samedi 1er juin 2024 de 9h à 12h afin de permettre à tous les nouveaux élèves et nouveaux parents mais aussi anciens élèves, parents ou bien encore nouveaux arrivants dans la commune qui le souhaitent, visiter ou revisiter l'école..... Et prendre un café, partager un moment convivial rencontrer les enseignants.

### **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

La rentrée scolaire pour l'année 2024/2025 aura lieu le lundi 2 Septembre 2024 à 8H45, la garderie ouvrira ses portes à 7h30. Vous pouvez vous présenter en mairie pour inscrire votre/ vos enfant(s). Vous devrez présenter le carnet de santé, votre livret de famille et un justificatif de domicile.

### **BIBLIOTHEQUE**

**BIENTOT DANS VOTRE BIBLIOTHEQUE !!!!!**

Juste pour une journée ouvert au public !

Une très belle exposition le 8 juin, avec inauguration à 11h

Vous apprendrez le rôle déterminant du matricule NPS.42.3.31066 dans le débarquement et si vous répondez bien aux questions il y aura des surprises .....

La bibliothèque vous accueillera jusqu'à 18h pour cette occasion, mais ne fera pas de prêt de livre  
**NE RATEZ PAS CETTE RENCONTRE !!!!**

### **FOIRE A TOUT**

Comme tous les ans, nous organisons notre traditionnelle foire à tout du 14 juillet.

Pour les inscriptions, merci de télécharger le bulletin sur [www.beuvillers.fr](http://www.beuvillers.fr) ou de le demander au secrétariat de mairie au 02.31.62.05.12 ou par mail [mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr). Le mètre linéaire est à 3 euros, animations et restauration sur place.

Nous vous attendons nombreux...

### **MAIRIE ANNEXE**

Nous vous informons qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, la mairie annexe sera définitivement fermée.

La mairie principale sera ouverte le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

### **NUISANCES OLFACTIVES**

Depuis plusieurs semaines, nous recevons de nombreuses plaintes dues aux odeurs générées par l'entreprise Alva. Après une concertation avec l'entreprise, il s'avère que le filtre végétal est saturé. Ce filtre est complexe pour être changé et demande du délai. Il est prévu qu'il soit régénéré le week-end du 1er et 2 juin. A partir de cette date, les odeurs devraient être neutralisées. Je tenais à vous en informer.

## ASSOCIATION RETRAITE ACTIVE LISIEUX

Retraite Active Lisieux passe » le cap des 650 adhérents.  
 Nous accueillons des séniors de plus de 50 ans, actifs et retraités.  
 22 habitants de la commune de Beuvillers sont adhérents à l'association.

Nous invitons les habitants de la commune de plus de 50 ans à venir découvrir l'association à l'occasion de la journée détente organisée le mardi 11 juin à la salle des droits humains.

Accueil des participants à 9h30, café offert.

Découverte des activités suivantes le matin : fléchettes, tir à l'arc, danse en ligne, marche nordique, randonnée, pétanque et disque-golf.

12h15 pique-nique sortie du sac.

Jeux par équipe l'après midi

17h30, fin de journée et pot offert.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous envoyer un mail [association@retraite-active-lisieux.fr](mailto:association@retraite-active-lisieux.fr) ou appeler au 06 42 60 94 12.

L'Activité bachata reprend à la salle des loisirs le vendredi de 17h15 à 18h30, avec Evelyne. Si cela vous intéresse RDV directement à la salle aux heures indiquées.

Retraite Active Lisieux a son site internet : <https://retraite-active-lisieux.fr>, il est en cours de réalisation, mais consultable.

### : CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS ETE 2024

La commission Cadre de vie relance le concours des Maisons et Jardins Fleuris. Ce concours est ouvert à tous : particuliers, commerçants et entreprises.

Vous trouverez le règlement et le bulletin d'inscription en annexe, sur le site de la commune [www.beuvillers.fr](http://www.beuvillers.fr) ou le demander au secrétariat de la mairie au 02.31.62.05.12 ou par mail [mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr)

**Le bulletin d'inscription est à faire parvenir en mairie au plus tard le 28 juin 2024.**

Votre participation à ce concours soutient l'action de la commune en matière de fleurissement et constitue un élément d'appréciation favorable dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris.

### UTILISATION DES SACS JAUNES

Nous vous rappelons que les sacs jaunes ne doivent pas être utilisés pour les végétaux.

### LE FRELON ASIATIQUE DU PRINTEMPS

Les premières reines fondatrices ont démarré la construction des nids primaires. Pour rappel, dans le Calvados, le coût de destruction de ces nids primaires n'est pas pris en charge. Néanmoins, ils doivent être détruits selon quelques règles de base.

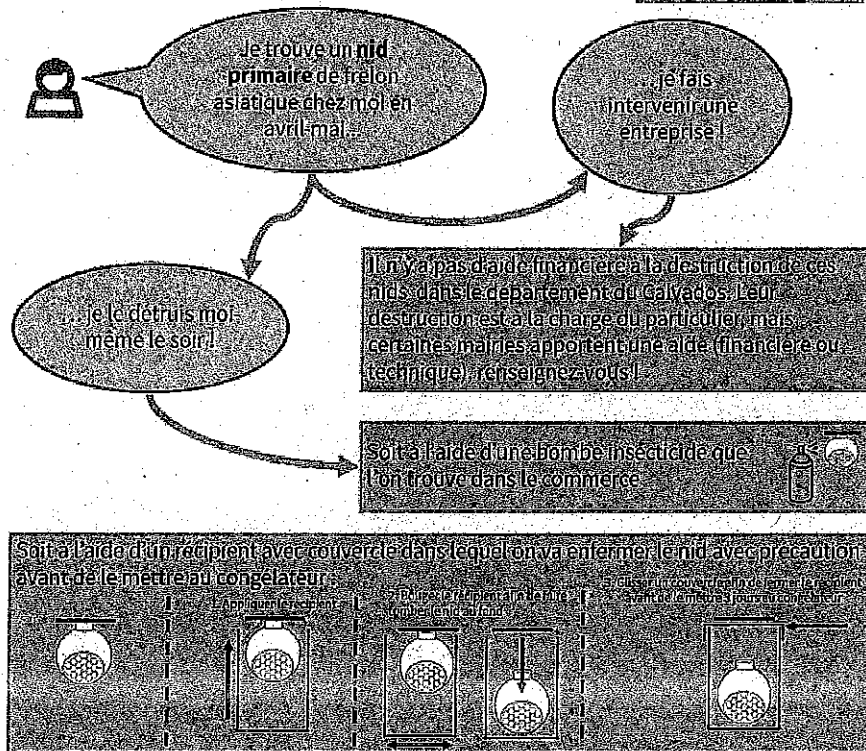
## Les nids primaires

Au printemps, les reines de frelon asiatique débutent la construction de nouveaux nids : les nids primaires !

A cette période, ces nids primaires font la taille d'une balle de golf et abritent uniquement la reine.



Ces nids vont continuer à grossir pour atteindre la taille d'une balle de tennis.



Selon l'avis du MNHN et de la stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes, le piégeage "de masse" (nombreux pièges faits maison ou non et disposés partout) est à proscrire car sans efficacité sur la population de frelon asiatique et néfaste à la biodiversité.

GDS France et Fredon France se sont mobilisés pour écrire un Plan de lutte national contre le frelon à pattes jaunes à la seule condition qu'il soit organisé en réseau d'intervenants formés et référencés. **C'est la seule formule garantissant une efficacité maximale et une sélectivité raisonnable du piégeage de printemps.**

**Ne participez pas au massacre des auxiliaires et des pollinisateurs par le piégeage de masse, désorganisé en croyant lutter contre le frelon asiatique.**

**ATTENTION PRUDENCE !!!** Vous ne devez pas vous approcher d'un nid à moins de 5 mètres. Il faut essayer d'identifier les frelons qui gravitent aux alentours. N'entrez pas dans un bâtiment fermé depuis plusieurs mois, si vous voyez des frelons faire des allers-retours près du bâtiment, le nid pourrait être à côté de la porte.

Les indices qui vous permettent d'être sûr de la présence d'un nid dans la haie :

- présence seulement de frelons asiatiques
- nombreuses et fréquentes allées et venues
- zone de vol et sortie de la haie dans une zone très restreinte (sorte de « goulot d'étranglement » avant le nid).

*N'écartez pas les branches de la haie pour vérifier la présence d'un nid derrière*

La vareuse (tenue d'apiculteur) n'est pas suffisante pour se protéger d'une attaque de frelons asiatiques. Seule une combinaison spéciale anti-frelons asiatiques permet d'aller au contact.

Si vous découvrez un nid de frelons dans votre propriété ou à proximité, ou constatez une grande présence de frelons asiatiques, vous devez contacter la mairie au 02.31.62.05.12. Vous devez nous fournir une photo du nid

(sous réserve de pouvoir prendre une photo sans mise en danger), à défaut, fournir si possible une photo des frelons. Si la prise de photo est impossible, une personne de la mairie se déplacera à votre domicile pour voir le nid ou les frelons.

La FREDON (organisme spécialisé dans la gestion des nids) n'intervient uniquement que sur les nids de frelons asiatiques.

### CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont présentes dans les départements de Normandie. Elles sont visées par les arrêtés préfectoraux, repris par chacun des départements normands, pour lutter contre les espèces nuisibles à la santé humaine.

Afin d'améliorer la connaissance de ces espèces et leur implantation sur le territoire, il est important de se tourner vers des professionnels ou vers la mairie (via le référent sanitaire désigné) et de signaler leur présence sur la plateforme dédiée : Chenille Risque.

**LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN**  
*Thaumetopoea prionocampa*

**RECONNAISSANCE BIOLOGIE**

**Chenille :**  
Tête noire, corps à dominante brun-noirâtre.  
Longueur : 3 à 4cm en fin de développement.

**Nid :**  
Cocon soyeux blanc, présent principalement à l'extrémité des branches de pins.



La chenille processionnaire du pin

Cocon

Son nid

**LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE**  
*Thaumetopoea processionea*

**RECONNAISSANCE BIOLOGIE**

**Chenille :**  
La larve au stade jeune est jaunâtre et possède une ligne longitudinale plus foncée sur le dos. La larve âgée est grisâtre et couverte de longs poils, avec une partie ventrale jaunâtre.  
Longueur : Plus de 5 cm en fin de développement.  
Elle est phytophage et son activité est nocturne.

**Papillon :**  
Le papillon est nocturne. Il est de couleur grisâtre à marron avec les ailes supérieures plus foncées.

**Ceufs :**  
Ils sont rassemblés en plaques de quelques centimètres de largeur, sur l'arbre.

**Nid :**  
Des cocons soyeux sont plaqués sur l'écorce, sur le tronc et les branches charpentières.



Chenille processionnaire à un stade avancé

Chenille processionnaire

Cocon de chenille processionnaire plaqué sur un tronc

Papillon femelle

BEUVILLERS, le 23 mai 2024

Le Maire

Didier MAUDUIT



BULLETIN D'INSCRIPTION  
CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS ÉTÉ 2024  
32<sup>ème</sup> anniversaire

Votre participation au concours des Maisons Fleuries a contribué à l'obtention des trois premières fleurs attribuées à notre commune dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris.

Beuvillers poursuit ses efforts en matière de fleurissement du village et concourt pour obtenir la 4<sup>ème</sup> fleur.

Nous espérons que vous nous soutiendrez cette année encore en fleurissant abondamment votre environnement, et en vous inscrivant nombreux au concours du village.

Modalités de participation :

- ⊗ Le fleurissement doit être visible de la rue ;
- ⊗ Le jury effectuera sa visite courant juillet.
- ⊗ Le jury se réserve le droit de refuser une inscription s'il juge la réalisation insuffisamment fleurie lors de sa visite ;
- ⊗ Le jury se réserve le droit de photographier les différents jardins, balcons-fenêtres-façades, commerces et entreprises pour une insertion éventuelle dans la presse et le bulletin d'informations municipales, et pour permettre aux trois premiers lauréats de participer au concours départemental. Sauf avis contraire exprimé sur le bulletin d'inscription, le participant est réputé donner son accord pour que des photos de ses réalisations soient prises.

Cases à cocher :

Je désire participer au concours des Maisons Fleuries.

J'ai pris connaissance du règlement.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

Case à cocher si refus de prendre des photos.

Le jury décidera le moment venu d'ouvrir une ou plusieurs catégorie(s) en fonction des inscriptions.

Ce bulletin d'inscription qui est obligatoire  
est à retourner à la Mairie de quelque façon que ce soit  
pour le **vendredi 28 juin** au plus tard

#### Article 1 : Concours des Maisons Fleuries

La commune de Beuvillers organise un concours des Maisons Fleuries ouvert à tous, particuliers, commerçants et entreprises domiciliés dans la commune. Le conjoint d'un membre du conseil municipal peut concourir dans les mêmes conditions.

Ce concours est destiné à l'amélioration de notre cadre de vie.

#### Article 2 : Règlement

Le règlement est valable pour l'année en cours. Il pourra éventuellement être modifié les années suivantes.

#### Article 3 : Inscription au concours

Le bulletin d'inscription et le règlement du concours peuvent être demandés à la Mairie par :

- téléphone au 02.31.62.05.12,
- mail à l'adresse suivante : [mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-beuvillers@wanadoo.fr),
- ou bien téléchargés sur le site de la mairie : [www.beuvillers.fr](http://www.beuvillers.fr).

Le bulletin d'inscription qui est obligatoire pour participer au concours est à retourner à la Mairie de quelque façon que ce soit pour le vendredi 28 juin au plus tard.

#### Article 4 : Catégories

Le jury décidera le moment venu d'ouvrir une ou plusieurs catégorie(s) en fonction des inscriptions.

#### Article 5 : Critères de visibilité

Le concours est ouvert aux seuls jardins, balcons-fenêtres-façades, commerces et entreprises visibles de la rue. Le jugement s'effectuera depuis le domaine public.

#### Article 6 : Jury

Le jury est composé de membres du conseil municipal, d'une personne hors conseil municipal domiciliée dans la commune et du chef jardinier de la commune ou, éventuellement si celui-ci est indisponible, d'une autre personne choisie pour ses compétences en la matière.

Le jury se réserve le droit de refuser une inscription s'il juge la réalisation insuffisamment fleurie lors de sa visite.

#### Article 7 : Critères de sélection

Le concours concerne le fleurissement d'été.

Le jury effectuera sa visite courant juillet.

Les critères de sélection porteront sur l'impression d'ensemble, l'entretien, l'ampleur du fleurissement, l'harmonie des couleurs et la diversité végétale.

#### Article 8 : Droit de photographie des réalisations

Le jury se réserve le droit de photographier les différents jardins, balcons-fenêtres-façades, commerces et entreprises pour une insertion éventuelle dans la presse et le bulletin d'informations municipales, et pour permettre aux trois premiers lauréats de participer au concours départemental.

Sauf avis contraire exprimé sur le bulletin d'inscription, le participant est réputé donner son accord pour que des photos de ses réalisations soient prises.

#### Article 9 : Répartition des prix

Chaque candidat se verra attribuer un prix afin d'encourager les démarches favorisant l'amélioration de notre cadre de vie.

Selon le classement, les bons d'achats s'élèveront à : 30 €, 25 €, 20 € et 15€.

Tout participant qui aurait remporté trois années de suite le 1<sup>er</sup> prix sera classé hors concours l'année suivante.

#### Article 10 : Remise des prix

La remise des prix se déroulera en fin d'année à une date qui vous sera communiquée ultérieurement. Un vin d'honneur sera servi pour clôturer cette manifestation.

**Vide grenier BEUVILLERS, le 14/07/2024**

Madame, Monsieur,

Nous avons bien pris note de votre souhait de participer cette année à notre vide-greniers. Afin de pouvoir procéder à votre inscription, nous vous invitons à retourner le bulletin ci-dessous rempli et accompagné du montant de la réservation, chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Pour des raisons d'organisation, seules les réponses parvenues **avant le 09/07/2024 accompagnées du chèque et des documents obligatoires seront prises en compte.**

Tout exposant n'ayant pas envoyé le document complet se verra éventuellement attribuer une place suivant les disponibilités à partir de 7h00 le jour de la foire.

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom de l'exposant : M. Mme. Mlle. ....

*C'est ce nom qu'il faudra annoncer à l'accueil*

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Adresse e-mail : .....

**PARTICULIER :** uniquement des objets personnels et usagés  
Pièce d'identité : ..... Numéro : .....  
**Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso**

Délivrée le ...../...../..... par la préfecture de .....

**POUR LES PARTICULIERS TRES IMPORTANT**

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'interdiction qui est faite aux particuliers de participer en tant qu'exposant à plus de deux ventes au déballage par année civile.

Signature obligatoire :

**PROFESSIONNEL :** (antiquaire, brocanteur) : N° R.C : ..... Préfecture : .....  
**Joindre obligatoirement une photocopie recto-verso**

Marchandise exposée (aucun objet neuf) : .....

**TYPE DE VEHICULE :** .....

**CHEQUE JOINT** (nom du titulaire du chèque) : .....

**NOMBRES DE METRES :** ..... \* 3€ = ..... €

\*\*\*\*\*

**Bulletin d'inscription à retourner par courrier avec le règlement (chèque ou espèce) avant le 09/07/2024 à l'adresse suivante :**

MAIRIE DE BEUVILLERS  
12 Route du Sap  
14100 BEUVILLERS  
Tél : 02.31.62.05.12

**\*\*\* Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte \*\*\***

